

## NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Bulletin n° 77 – Bourges, le 4 décembre 2025

### Avant-propos

La préservation du patrimoine est importante pour plusieurs raisons.

**Importance culturelle** : le patrimoine est un puissant vecteur de la mémoire d'une communauté. Le préserver permet aux générations futures de comprendre l'évolution de leur environnement, des savoir-faire et des pratiques qui ont existé. Il nourrit la créativité et l'innovation contemporaine.

**Importance économique** : c'est une ressource pour l'attractivité touristique de la région qui génère des retombées économiques importantes (hôtellerie, restauration, commerce). L'entretien du patrimoine peut aussi générer des emplois dans des secteurs très spécialisés issus de savoir-faire ancestraux. La mise en valeur du patrimoine contribue au dynamisme d'une région.

Les bénévoles de l'APAB sont conscients de l'importance de la préservation du patrimoine de l'armement. Celui-ci ne prendra vraiment toute sa valeur qu'en multipliant les possibilités de le faire connaître au public le plus large possible et surtout aux acteurs contemporains du secteur armement.

La fin de l'année approche : ce bulletin comporte les dernières nouvelles données à nos adhérents avant **l'assemblée générale** qui clôturera 2025. Cette réunion est prévue comme habituellement en février, en l'occurrence **le 12 février 2026**.

### Technothèque Lahitolle

**Rappel** : Fin 2024, l'État-Major de la Base de Défense (EM BdD) a exprimé le besoin d'occuper les locaux du bâtiment 020 du Centre de Formation de la Défense (CFD), actuellement mis à disposition de l'APAB. Ces locaux seraient destinés aux Écoles Militaires de Bourges (EMB).

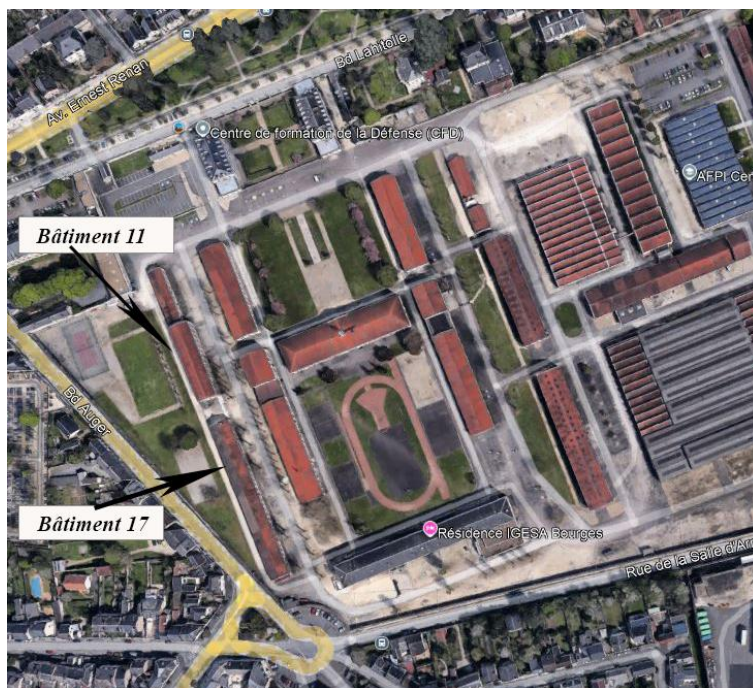
Cette nouvelle affectation entraînerait le transfert des collections DGA-APAB dans les bâtiments 011 et 017, situés à proximité du boulevard Auger et d'une future crèche. Cette perspective semblait attrayante pour l'association : cette relocalisation offrait l'opportunité de créer une Technothèque de l'armement ouverte sur la ville de Bourges.

Le 13 octobre 2025, l'EM BdD a organisé une réunion d'avancement au CFD. Y ont participé des représentants de la Base de Défense, de l'Unité de Soutien de l'Infrastructure (USID), du CFD, des EMB et de l'APAB (la DGA TT était excusée).

La demande de transfert a bien été abordée, mais l'opportunité initiale qu'elle représentait pour DGA- APAB a rapidement fait place à la désillusion. En effet :

- L'intention de la Ville de Bourges d'élargir son offre à un musée d'armement à l'horizon 2030 n'a pas été retenue par M. Galut en septembre dernier.
- La dynamique budgétaire de Bourges 2028 (Capitale Européenne de la Culture), promise par M. le Préfet, n'intégrera pas la thématique de l'armement.
- Les perspectives de financement par l'industrie de l'armement se sont effondrées : KNDS a opposé un refus catégorique, MBDA participera au financement de Bourges 2028, mais pas à la création d'un musée d'armement.
- Quant à la crèche, le commanditaire n'a pu être identifié malgré nos investigations.

Lors de cette réunion et compte-tenu de l'état de ces bâtiments et plus particulièrement du bâtiment 017 qui n'a bénéficié d'aucun entretien depuis des dizaines d'années, l'APAB a conditionné le



lancement du déménagement à la réalisation impérative d'un minimum de travaux préalables dans les bâtiments 011 et 017, afin d'assurer des conditions d'accueil appropriées, décentes et sécurisées.



*Façade du bâtiment 17*

Ces travaux incluent notamment :

- Les diagnostics immobiliers obligatoires (électricité, plomb, amiante, etc.).
- La vérification de la résistance des sols à l'étage du bâtiment 011.
- L'agrandissement de certaines portes pour le passage des collections et la réorganisation des volumes.
- Les remises en état (peintures, mise en conformité des réseaux électriques, informatiques et de chauffage...).

Nous n'avons obtenu aucune visibilité sur le calendrier de ces travaux préliminaires qui ne peuvent pas être lancés tant que le CFD n'aura pas quitté les lieux. Le déménagement de ce dernier est conditionné par la réalisation d'autres travaux dans le bâtiment 016, travaux qui ne devraient pas débuter avant le deuxième trimestre 2026.

En plus de ces travaux immédiats, plusieurs points cruciaux pour le moyen et le long terme ont été soulevés sans obtenir de réponse. C'est pourquoi, le questionnaire suivant a été transmis le 25 novembre à Madame la Directrice de DGA TT :

- Responsabilité domaniale : la DGA TT est actuellement l'entité responsable des bâtiments abritant les collections. Le transfert dans les bâtiments 011 et 017 modifiera-t-il cette responsabilité ?
- Autorisation d'occupation temporaire (AOT) : elle est accordée à titre gracieux dans nos locaux actuels. Cette gratuité sera-t-elle reconduite dans les nouveaux bâtiments ?



*Intérieur d'une des salles du bâtiment 17*



*Bâtiment 11 : exemple de salle à vider*

- Sécurité des collections : la mise en place de détecteurs anti-intrusion n'a pas été évoquée dans les travaux préalables. Comment la protection des collections sera-t-elle assurée dans les bâtiments 011 et 017 ?
- Utilité des travaux d'infrastructure : l'USID souhaite rapidement poser une clôture entre le CFD et les bâtiments 011 et 017 en vue d'un « désembasement ». Quelle est l'utilité de ces travaux, sachant que la création de la Technothèque est désormais illusoire par manque de volonté et de financement ?

Si les bâtiments 011 et 017 sont « désembasés », qui assurera le gardiennage de jour et de nuit ?

- Réparation et mise en sécurité des corniches du bâtiment 017 dont certains éléments se sont déjà écroulés.
- Remplacement des baies vitrées : les baies vitrées côté ouest de ces bâtiments, inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, doivent être remplacées en raison de leur mauvais état

(huisseries et simple vitrage). Nous craignons que l'implication de l'Architecte des Bâtiments de France ne retarde la réalisation, risquant ainsi de prolonger l'état précaire du bâtiment.

En fonction des réponses qui seront apportées, **il est possible que l'APAB vous sollicite pour une aide afin de préparer le déménagement des collections qui devrait se dérouler du 15 mars au 15 juin 2026.**

### **Diffusion de cahiers de l'APAB**

L'APAB a diffusé le 18 septembre 2025 le cahier N° 39 « le canon de 155 Tracté modèle F1 ».

### **Actions de communication**

#### **Site internet**

L'ancien site de l'APAB sur le serveur Free a été supprimé. Seul subsiste le nouveau site web « apab18.com ». N'hésitez pas à le consulter et à nous faire remonter toute anomalie et/ou proposition pertinente en vue de son amélioration.

#### **Visites**

Septembre : 25 familles du CFD, 7 stagiaires AFPI ; octobre : 15 stagiaires du CFD ; novembre : 6 membres des EMB ; 5 membres de l'APAB et sympathisants.

#### **Présentations**

La conférence sur les munitionnettes a été présentée à plusieurs reprises : le 7 octobre à l'EHPAD Antoine Moreau, le 20 novembre lors de la Journée Paul Vieille, le 25 novembre aux encadrants de DGA TT. Diaporamas sur l'histoire munitionnaire au Campus Pyro les 13 octobre et 24 novembre.

### **Devoir de mémoire**

Le 13 février 2025, l'APAB a demandé à l'office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), que les hommes et femmes (militaires et civils) qui ont perdu la vie, dans le cadre de leur travail à l'ECP entre 1870 et 1971, soient reconnus « Morts pour le service de la Nation » pour ceux et celles qui sont décédés hors période de conflit et « Morts pour la France » pour ceux qui ont disparu pendant la Grande Guerre.

Le 3 octobre 2025, le Département reconnaissance et réparation ONaCVG de Caen (Calvados) nous a répondu que la mention « Mort pour le service de la Nation », instituée le 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme au bénéfice de militaires tués en service ou en raison de leur qualité ainsi qu'aux agents publics tués en raison de leurs fonctions ou de leur qualité, du fait de l'acte volontaire d'un tiers, n'est applicable qu'aux décès survenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Pourtant, une exception notable est apparue concernant l'ECP : certains militaires décédés lors d'accidents sur ce site ont été déclarés « Morts pour la France ». L'ONaCVG précise aujourd'hui que cette attribution, bien que faite à l'époque pour certaines victimes de l'ECP, ne répond pas à l'instruction en vigueur. Cette dernière stipule que, même si le décès est survenu en temps de guerre (après le 2 août 1914), les affectés spéciaux détachés en usine ne sont pas considérés comme des militaires en activité de service.

En résumé, il s'avère que cinq personnes décédées à l'ECP ont été déclarées par erreur « Morts pour la France ». Les autres victimes, notamment les femmes (si l'on se réfère à l'accident du 14 mai 1917), resteront sans aucune reconnaissance officielle selon l'interprétation stricte de cette instruction.

### **Route de Guerry - erratum dans le livre de l'ECP**

Une erreur de date figure à la page 15 du livre « De l'École centrale de pyrotechnie à Nexter Munitions » : il y est écrit que la route de Crosses, qui sépare l'ECP du polygone, est devenue la route de Guerry en 1931.

Or, ce changement d'appellation s'est opéré plus tôt, en 1927. Il fut probablement la conséquence directe de l'agrandissement du polygone de tir en 1917.

En effet, après l'expropriation par l'État des fermes et des terres attenantes, incluant celle de Guerry, la fréquence élevée des tirs rendait la traversée du champ de tir vers Crosses extrêmement compliquée. Cette difficulté ayant généré des désagréments, le nom du premier hameau enclavé dans le polygone sur la route de Crosses – Guerry – fut adopté pour éviter toute ambiguïté.

Il aura fallu dix ans pour résoudre ce problème d'accès. Depuis, ceux qui souhaitent se rendre de Bourges à Crosses sans être contraints par le polygone de tir empruntent la route passant par Soye-en-Septaine.

Guerry est tristement célèbre pour ses puits dans lesquels trente-six Israélites ont été précipités, vivants ou mourants, avec de la chaux vive et des pierres par les Nazis et des miliciens à la fin de la Seconde Guerre mondiale, faisant de cet endroit un haut-lieu du crime contre les Juifs.

Vous trouverez ci-après quelques mots sur l'origine de ce lieu qui ne portait pas ce nom :

Le nom de Dierri apparaît pour la première fois en 1224. C'était un fief relevant directement de la Grosse Tour de Bourges.

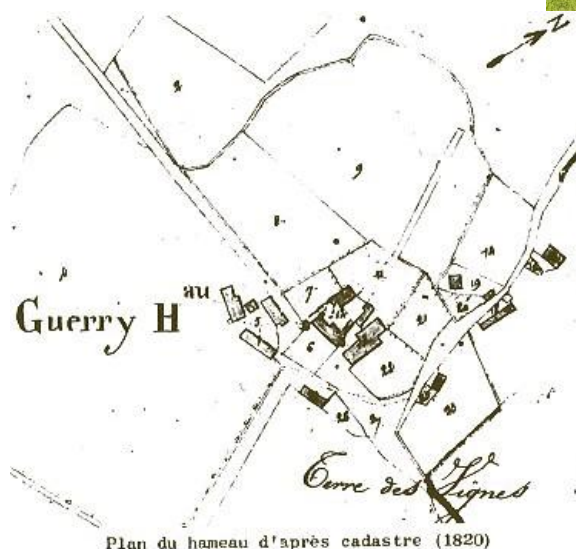
Le fief aurait appartenu à différents propriétaires notables depuis Jean Quotin en 1393 jusqu'à Maria-Angèle Lagogué, veuve de Julien de Vauzelles, qui le vend à l'État en mars 1916 pour l'extension du champ de tir.

Avant d'être intégré au champ de tir, il s'agissait d'un hameau dont le cadastre de 1820 mentionne une quinzaine de constructions. Il n'en reste pratiquement rien aujourd'hui. Il semble qu'il y ait eu trois fermes : le Domaine du Boucard, le Grand Domaine et la Locature, ainsi qu'une huilerie mentionnée entre elles. Les quatre puits correspondent à peu près à ces trois fermes.

Ce hameau comprenait aussi un manoir qui demeure à peu près intact. D'après Buhot de Kersers, il daterait de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. On ne peut que regretter la désaffectation du petit manoir moyenâgeux. Dans les années 1970, un ancien directeur avait pourtant le projet d'en faire une « datcha » où ses ingénieurs et leurs familles pourraient se réunir. Malheureusement, la vétusté des lieux entraîna l'abandon de ce projet.

En dépit de sa vulnérabilité et du déclin du site, des éléments architecturaux restent visibles, tels que les façades nord et sud du manoir, où plusieurs caractéristiques stylistiques sont notées, y compris une tourelle et des cheminées monumentales. Seul l'extérieur du bâtiment a été rénové, l'intérieur, malgré des projets pour le préserver, est en attente de réhabilitation.

Le nom Dierri se transforme au fil des âges. On trouve le village sous les noms de Derry vers 1370, Dierry en 1570, Dhierry en 1644, Guerry en 1694, Guery en 1780



puis Hierry au XIX<sup>e</sup> siècle. Le dernier changement de nom de *Hierry* en *Guerry* s'est opéré autour de 1870. Cette estimation est étayée par les recensements : celui de 1866 indique « village d'Hierry – 41 habitants », tandis que celui de 1872 mentionne « village de Guerry – 43 habitants ». À partir de cette date, le hameau a continué à se dépeupler, passant à vingt-trois personnes en 1901, neuf en 1926, puis trois seulement en 1936, pour finalement se vider complètement pendant la Seconde Guerre mondiale.

Guerry se situe entre les deux polygones, l'ancien et le nouveau. C'est sans doute grâce à cette position, en dehors des lignes de tirs principales, qu'il n'a pas été détruit.

## Calendrier

**Conseil d'administration : jeudi 18 décembre 2025 à 17h30**

**Assemblée Générale : jeudi 12 février 2026 à 17h30**

LES AMIS DU PATRIMOINE DE L'ARMEMENT DE BOURGES

Association déclarée à la préfecture du Cher le 6 avril 1994

Adresse postale : 18 boulevard Lahitolle - 18000 BOURGES - e-mail : [AssociationAPAB@gmail.com](mailto:AssociationAPAB@gmail.com)

Site internet : <http://apab18.com>